RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

ID: 077-257703546-20221207-100_12_2022-DE

Envoyé en préfecture le 14/12/2022 Reçu en préfecture le 14/12/2022

ARRONDISSEMENT DE MELUN CANTON DE OZOIR-LA-FERRIERE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU SIETOM SEANCE DU 7 DECEMBRE 2022

<u>SYNDICAT MIXTE</u> <u>POUR L'ENLÈVEMENT</u> ET LE TRAITEMENT

DES ORDURES MÉNAGÈRES

<u>DE LA RÉGION DE</u> TOURNAN-EN-BRIE L'An deux mil vingt-deux le mercredi 7 décembre à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 29 novembre 2022 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Maurice Blanchard

délégués - en exercice 97
- présents 61
Pouvoirs 11
Total votants72

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC):

Xavier MAUBORGNE, Patricia CASIER, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Guillaume CHATELOT, Jean-Paul BONVOISIN, Patricia CHAUVAUX, Jean-Claude OMNES, Jean-Michel METIVIER, Jean-Pierre FERNANDES, Jean-Pierre MEUDEC, Virginie BRINJEAN, Jean-Claude COCHET, Alain BRUCHER, Jacqueline MOERMAN, Daniel SARAZIN, Eric PIOT, titulaires et Xavier KERSUAL, Pierre MURON, Manuel CENDRIER, suppléants.

Affaire n°100/12-2022 DECIISON BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2

Représentant la communauté dde communes l'Orée de la Brie (CCOB): Pascale PRUNET, Franck GRASSELET, Joël BIGOT, titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS): Aline COUDERC, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) : Denis THOUVENOT, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Gilles BORD, Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Flora PHONGPRIXA, Jean-Pierre MOUILLOT, Thierry TASD'HOMME, Jean-Bernard BLONDIN, Pierre VASSEUR, Gladys CELANIE, titulaires, M. BOUCHART, suppléant.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Eric SERAFIN-BONVARLET, Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Christian TIENNOT, Jean-Marie CHAVANCE, Suzanne BARNET, Marie-Laure MORELLI, Patrick SALMON, Ziain TADJINE, Laurent GAUTIER, Alain GREEN, titulaires, Cyril GHOZLAND, Nathalie RUCHMANN, suppléants.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Maurice BLANCHARD, Thierry MAURER, Frédéric POUPINOT, Stéphane ROBERT, Christian COQUELET, Josiane TROTTIER, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude MERAKCHI, Nathalie ROBAEYS, Laudiane MEIGNE-PORTES, Laurence BARBAUX, Dominique RODRIGUEZ, titulaires, Philippe SPITZ, Yann LEMAULF, suppléants.

Envoyé en préfecture le 14/12/2022 Recu en préfecture le 14/12/2022

Affiché le

ID: 077-257703546-20221207-100_12_2022-DE

Pouvoirs:

- de Mme Bernard à M. Meudec (CCBRC)
- de M. Saoût à Mme Chauvaux (CCBRC)
- de M. Ghozelane à M. Bord (CAPVM)
- de M. Foubert à Tabuy (CAPVM)
- de M. Omari à M. Becquart (CAPVM)
- de Mme Haller à M. Blondin (CAPVM)
- de M. Olivieri à M. Vasseur (CAPVM)
- de Mme Amara à Mme Celanie (CAPVM)
- de M. Seveste à M. Green (CCPB)
- de Mme Mirat à M. Blanchard (CCVB)
- de M. Cocquelet à M. Chaumont (CCVB).

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Thomas Berthon, Denis Dupuy, Nicole Vibert.

Excusés : Bruno Remond, Cédric Leseine, Loïc Le Dieu de Ville.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Christophe Couloumy.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Yannick Ponce, Michelle Bouilland-Chauveau.

Excusé: François Warmez.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

Farid Gautier.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Grégoire Cordesse, Frédéric Marcoux.

Excusé: Patrick Vordonis.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Marc Tetart, Eddy Bapelle, Etienne Leroy, Huques Marcelot, François Moratille, Arnaud Fabre, Philippe Louise dit Mauger, Jean-Claude Delavaux.

Excusés: David Vicente, Michele Benech.

100/12-2022 Décision budgétaire modificative N° 2 - Ajustement du chapitre 011

Les augmentations des coûts importants et imprévues de 2022 (carburants, fluides, révisions des marchés, imprévision...) nécessitent de sécuriser le BP 2022 et notamment le budget de fonctionnement par le transfert de la somme inscrite aux dépenses imprévues au chapitre 011 des dépenses de fonctionnement.

Sur proposition du Président,

Envoyé en préfecture le 14/12/2022 Reçu en préfecture le 14/12/2022

Affiché le

ID: 077-257703546-20221207-100_12_2022-DE

Le Comité Syndical, APPROUVE la décision modificative ci-dessous :

	CREDITS REDUITS		CREDITS OUVERTS	
	Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
<u>Fonctionnement</u>	022 Dépenses Imprévues	- 1 306 033,01 €	011 Charges à caractère général	+ 1 306 033,01 €

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour extrait conforme, Tournan-en-Brie, le 8 décembre 2022.

Certifié exécutoire, Par affichage et transmission, en Préfecture.



Le Président, Dominique RODRIGUEZ. Signé électroniquement.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, , dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.